

Entreprendre dans la cosmétique : la FEBEA lance un guide pour accompagner les créateurs de demain

Dans un marché porté par l'essor des jeunes marques indépendantes, la FEBEA publie un guide pratique destiné aux entrepreneurs qui souhaitent se lancer dans la cosmétique.

Objectif : leur donner des repères concrets pour structurer leur projet, comprendre les exigences réglementaires du secteur et sécuriser la mise sur le marché de leurs produits.

Pensé pour accompagner les porteurs de projet dès les premières étapes, ce guide s'adresse en particulier aux **jeunes marques, ou *indie brands***, dont le développement est **particulièrement dynamique en France**. La FEBEA leur avait déjà consacré une [étude](#) socio-économique, qui mettait en lumière à la fois leur rôle moteur dans l'innovation cosmétique française et leurs attentes fortes en matière d'accompagnement, notamment face à la complexité réglementaire.

Dans ce contexte, la FEBEA a conçu un outil pratique et accessible, reprenant **sous forme de checklist** toutes les exigences liées aux différentes étapes du produit, de sa fabrication à la mise sur le marché.

1. **Ingrédients et process de fabrication** : Quelles réglementations dois-je respecter ? À quoi dois-je faire attention lors de la fabrication de mes produits cosmétiques ?
2. **Étiquetage et communication** : Comment étiqueter mon produit ? Que dois-je vérifier avant de communiquer une allégation sur mon produit ?
3. **Procédures administratives** : Quelles démarches dois-je effectuer avant de me lancer dans la fabrication de cosmétiques ?

La FEBEA accompagne les entreprises cosmétiques **vers une conformité durable**, en mettant à disposition **une veille permanente**, des **ressources spécialisées** et son **réseau d'experts**, permettant à ses adhérents de mieux comprendre et d'anticiper les évolutions réglementaires.

Au-delà de ces nombreux outils pratiques, la FEBEA propose **deux services ouverts** à tous les professionnels du secteur (qu'ils soient ou non adhérents) : la réalisation d'audits de matières premières mutualisés entre plusieurs entreprises du secteur cosmétique et la délivrance de documents requis pour l'exportation de produits cosmétiques.

« Cet effort de pédagogie est au cœur de la mission de la FEBEA : agir comme un catalyseur auprès des entreprises, mutualiser les efforts, partager les bonnes pratiques. La FEBEA accompagne les jeunes créateurs, véritables moteurs de l'avenir de la cosmétique française. Notre objectif est de rendre les réglementations plus accessibles et compréhensibles, afin que ces entrepreneurs puissent se concentrer pleinement sur le développement et la croissance de leurs marques. », souligne Emmanuel Guichard, délégué général de la FEBEA.

Téléchargez le guide : <https://www.febear.fr/etudes-et-rapports/guide-je-lance-mon-entreprise-cosmetique>

À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

CONTACTS PRESSE

FEBEA : Audrey Plaud Peauger – apeauger@febear.fr – 06 50 84 49 91
THE DESK : Léonie Kuschnick – leonie@agencethedesk.com – 06 40 55 60 28